

Élections européennes 2024



Les prochaines élections sont les élections européennes. **En France, le scrutin est organisé le 9 juin.** Les députés européens sont élus **au suffrage universel direct à un tour.** Le nombre total de sièges à pourvoir est de 720 dont 81 pour la France. Les députés sont élus pour cinq ans. (source [10 questions sur les élections européennes de juin 2024 | vie-publique.fr](#)).

Pour voter il faut être inscrit sur la liste électorale de votre commune.

Si vous n'êtes pas inscrit, cette inscription n'est pas automatique et nécessite une démarche de votre part. **Les électeurs français ont jusqu'au vendredi 3 mai 2024 pour s'inscrire.**

Cette démarche peut s'effectuer directement auprès de la mairie de votre commune ou, encore plus facilement, en ligne sur un site dédié.

Attention pour les inscriptions et changements en ligne, la date limite est fixée au mercredi 1er mai 2024.

✕ Comment vérifier votre inscription sur la liste électorale de votre commune ?

En ligne, connectez-vous au site

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

✕ Comment demander votre inscription sur la liste électorale ?

Vous devez d'abord satisfaire 2 conditions :

- avoir le droit de vote, ce qui veut dire posséder la nationalité française, et être majeur (18 ans) au plus tard la veille du scrutin, et jouir de ses droits civils et politiques ;
- avoir une attache avec la commune au titre de votre domicile principal, ou de votre qualité de contribuable, ou de votre qualité de gérant de société.

Pour déposer votre demande en ligne, connectez-vous au site

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

✕ Si vous êtes absent le jour du vote, vous pouvez voter par procuration :

Vous donnez le pouvoir à un autre électeur de voter à votre place dans votre bureau de vote. Pour ce faire, vous devez déposer une demande de procuration. Il n'est plus nécessaire, comme c'était le cas, de se rendre physiquement au commissariat ou à la gendarmerie pour faire valider celle-ci. Pour l'établir, connectez-vous au site <https://www.maprocuration.gouv.fr/>

Il faudra attester en ligne de votre identité via France Identité. La procuration devrait pouvoir être réalisable jusqu'à la semaine avant le scrutin du 9 juin, (date à confirmer le gouvernement n'a pas encore communiqué la date limite pour le faire. »

Pour plus d'infos sur le parlement européen , se connecter à

=> [Parlement européen \(europa.eu\)](https://europa.eu)

=> <https://elections.europa.eu/fr/how-elections-work/>